



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ORVAL

18200

ARRETE

N° 103/2025

Le Maire de la Commune d'ORVAL (Cher),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-3 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code rural,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-2025-146 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2025-2026 dans le Département du Cher,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants à la randonnée « Octobre rose » le 05 octobre 2025,

ARRETE

Art. 1 : La chasse sur la Commune d'Orval est interdite le dimanche 05 octobre 2025 jusqu'à 13h00.

Art. 2 : Les gardes de la Société de Chasse et les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ORVAL, le 4 septembre 2025,
Le Maire,



Clarisse DULUC

Mairie d'ORVAL
2 Rue de la Mairie
18200 ORVAL

Tél. : 02 48 96 57 40

Mail : mairie@ville-orval18.fr

Film promotionnel :

https://www.youtube.com/watch?v=oAXp_hNS3oM



Gîte communal
Accueil vélo

